



Strasbourg, le 14 avril 2011

Aide administrative : du concret

La répartition des 250 millions d'euros en faveur de l'emploi aidé vient d'être dévoilée. Pour le ministère de l'éducation nationale, ce sont 8 millions d'euros qui viennent d'être affectés auxquels s'ajoutent les 20 millions transférés au budget par le parlement.

Au final, 4 800 contrats aidés supplémentaires vont être recrutés sur les missions d'aide à la direction d'école et accompagnement des élèves en situation de handicap.

L'aide administrative brutalement supprimée depuis cette rentrée va être progressivement rétablie pour les directeurs qui le souhaitent.

Une 1ère vague de recrutement est programmée à partir du 1er avril, suivie d'une autre en septembre. Comme le demandait le SNUipp-FSU, les affectations devraient prendre prioritairement en compte les écoles qui avaient brutalement perdu leurs moyens à la rentrée. La grosse vague des nouvelles embauches est prévue en septembre.

Une ventilation académique du nombre de recrutements possibles sur ces deux missions vient d'être établie. L'arbitrage du volume entre les deux missions se fera au niveau académique.

Nous avons hérité d'une situation instituant des emplois précaires sur ces missions d'aide administrative et d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Les conditions d'emplois de ces personnels, la précarité dans laquelle ils sont maintenus sur des CDD à temps partiel, les salaires de misère qui leur sont proposés, la quasi absence de formation leur permettant de sortir de cette situation, ne nous satisfont pas, loin de là!

Sur ce dossier, le SNUipp-FSU a toujours été en première ligne pour défendre à la fois les personnels précaires et revendiquer des emplois stables et pérennes.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU constate que le gouvernement a été contraint de tenir compte de la forte demande des écoles et a débloqué des sommes permettant de recruter 4 800 contrats aidés. L'action menée par le SNUipp-FSU depuis la rentrée n'y est pas étrangère.

Le SNUipp-FSU rappelle que pour ce qui concerne l'aide administrative à la gestion d'école ainsi que pour l'accompagnement des situations de handicap, l'état se doit de recruter des personnels formés, rémunérés dans le cadre d'une grille indiciaire, et assurés d'une garantie d'emploi et d'un déroulement de carrière digne de ce nom.

La situation actuelle ne répond pas véritablement aux besoins des écoles et ne saurait faire l'objet d'aucun satisfecit gouvernemental ...

Le SNUipp-FSU67 continue d'agir auprès de l'Inspectrice d'académie du Bas-rhin pour que la situation des écoles qui ont vu leur aide administrative supprimée soit revue. Dans le cadre du groupe de travail qui traitera cette question nos élu(e)s veilleront au respect de la transparence et de l'équité.